

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <p><b>Canton de Domont</b></p> <hr/> <p><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u></b> <b><u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Délibération n°: 027-2023</b></p> <p><b>Du : 13 juillet 2023</b></p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 7 votants : 7</p> <p>Date de la convocation : 07 juillet 2023</p>
--	--

L'an deux mille vingt-trois, le treize juillet, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,  
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères Municipales,  
Monsieur Jean-Baptiste Rouault, Conseiller Municipal.

**ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :**

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

Mesdames Morgane, Auger Sophie Papon, Conseillères Municipales,  
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Béatrice Brun, Conseillère Municipale,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

**OBJET : Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant**, la nomenclature, M 57,

**Considérant**, la nécessité de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu,

**Considérant**, l'offre proposé par la Caisse d'Epargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve**, l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 130 000 Euros aux conditions indiquées ci-dessus.

**Décide**, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne l'ouverture d'une ligne de trésorerie, présentant les caractéristiques suivantes :

- ✓ Montant : 130 000.00 euros,
- ✓ Durée : 12 mois,
- ✓ Taux : ESTER + 0,58 %
- ✓ Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- ✓ Process de traitement : Tirage : crédit d'office – Remboursement : débit d'office
- ✓ Demande de tirage et des remboursements : aucun montant minimum
- ✓ Frais de dossier : 350,00 €
- ✓ Commission d'engagement : Sans
- ✓ Commission de mouvement : Sans
- ✓ Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen/périodicité liée aux intérêts

**Autorise**, le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat,

**Autorise**, le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie,

**Dit**, que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et Madame le Trésorier Payeur.

**Dit** que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthémont-la-Forêt, le 13 juillet 2023

Didier DAGONET

Maire de Béthémont-la-Forêt

